



Communiqué Cfdt

Comité National de Concertation des ARS (CNC) du 25 janvier 2019

Le Comité National de Concertation des ARS s'est réuni dans les locaux du ministère des affaires sociales et de la santé, le 25 janvier 2019 à 13h30.

Présents pour l'administration : Mme FOURCADE (SGMAS), M.BERNARD (DRHM)

A la demande des organisations syndicales le point pour avis sur les articles additionnels relatif à certaines simplifications issues de la revue des missions des ARS est retiré de l'ordre du jour du CNC ainsi que le point pour information concernant le projet d'article d'habilitation relatif à la revue des missions des ARS. Ce point sera présenté lors d'un prochain CNC début février.

La Cfdt est intervenue en propos liminaire :

DECLARATION Cfdt

La Cfdt demande le respect des délais réglementaires pour l'envoi des documents à l'appui des séances des instances représentatives du personnel dont le comité national de concertation permettant le travail d'analyse indispensable à la bonne tenue des débats.

La Cfdt vous alerte sur les risques psychosociaux majorés pour les agents des ARS compte tenu de la baisse continue des plafonds d'emplois et des masses salariales sans diminuer la charge de travail.

La Cfdt estime intolérable la demande récurrente de l'encadrement de « baisser la qualité du service rendu » pour augmenter artificiellement la productivité. Empêcher la qualité du travail c'est mettre en souffrance les agents.

La Cfdt souhaite une large concertation des agents sur la revue des missions et non une mise en œuvre « à la hussarde » des décisions ministérielles.

La Cfdt exige un vrai dialogue social basé sur le respect, la transparence et le courage managérial aussi bien nationalement que localement.

Les points pour information :

1-Présentation du bilan social du réseau des ARS pour 2017 : cf. (document en PJ)

- Sur 8 ans, 995 ETPT ont « disparu » soit tout le personnel de l'ARS Nouvelle Aquitaine, en 2010...
- Une nouvelle répartition à l'œuvre :



- Le 60-20-20...
- C'est-à-dire, 60% de fonctionnaires titulaires, 20% de contractuels de droit public (le recrutement par contrat est largement dominant dans les nouvelles entrées) et 20% de personnel de droit privé
- La population la plus touchée par cette baisse est constituée par les fonctionnaires de catégorie C dont la baisse est supérieure à 20%.

Préoccupée par la baisse constante des effectifs à mettre en regard de la charge de travail des personnels restants, la **CFDT** a demandé la mise en place d'un ***nouvel indicateur dans le bilan social des ARS***:

- ***Le total des heures écrêtées en fin de mois dans chaque ARS et son équivalence en ETP.***

Pour information, cet indicateur figure déjà dans le bilan social de l'ARS Pays de la Loire.

Il est à noter que ces heures écrêtées sont non payées et non récupérées, en dehors des heures supplémentaires demandées par l'employeur.

De plus, la **CFDT** signale que la note n° DRH/SD1A/2017/85 du 28/02/2017 relative aux indicateurs communs du bilan social d'une ARS n'est pas respectée par les DG d'ARS. Cette note référence l'ensemble des indicateurs que chaque bilan social d'ARS doit contenir à minima. En effet, un grand nombre d'indicateurs sont manquants et ne sont pas conformes avec les instructions du ministère. Cette absence de conformité fausse la synthèse du bilan social du réseau des ARS.

2- Baromètre social 2018 :

Un diaporama (cf.PJ) est présenté aux membres du CNC.

Le baromètre confirme l'avis de gros temps sur le ressenti des agents des ARS avec 23% de bien-être, près de 60% de charge de travail trop importante...

La source d'information privilégiée est celle des collègues à 44% qui sont également une des sources importantes de bien-être au travail, avec la notion de service public et d'intérêt au travail.

Plusieurs interventions sont faites concernant notamment les agents de plus de 60 ans et plus écartés des listes de promotions professionnelles, les harcèlements, les discriminations...mais aussi les CDD dont la précarité du contrat et la modestie des émoluments ne permettent pas de construire une vie privée (notamment difficultés +++ d'accès au logement) etc.

La SGMAS demande aux membres du CNC de lui faire remonter les signalements concernant toute discrimination, tout fait de harcèlement (moral et sexiste) et assure que le ministère prendra des mesures.

Les autres points pour information de l'ordre du jour sont reportés à la prochaine séance du CNC :

- Projet d'article d'habilitation relatif à la revue des missions des ARS

- Bilan de la cellule d'écoute
- Bilan sur la santé, la sécurité et les conditions de travail en 2017

La séance est levée à 17h15.

Vos représentants CFDT : Cathy AUGER-DUBOIS (ARS PDL)
Monique MELLAT (ARS IDF)
Georges AMARANTHE (ARS NORMANDIE)

**Pour toutes questions, remarques, observations, difficultés,
vos représentants CFDT sont à vos côtés.**